

DECISION MUNICIPALE n° D20241007-119

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Petite Enfance –Crèche Familiale	
	Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services
Objet	Mise en place de rencontres intergénérationnelles entre les services de l'EHPAD et la Crèche Familiale		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu l'importance de proposer des temps d'échanges aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat entre le Centre Hospitalier de Haute Corrèze et la Commune d'USSEL relative à l'organisation de rencontres intergénérationnelles.

Article 2 : Les séances se dérouleront selon un planning défini, à l'EHPAD « Résidence les Ecureuils », avenue du Docteur Roulet – 19200 USSEL.

Article 3 : Ce partenariat est consenti à titre gratuit.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa signature en suivant les termes de la convention de partenariat.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 7 octobre 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE